



## Propriétaires en indivision et séparation

Par **Fragaria**, le **07/05/2019** à **08:49**

Je souhaite me séparer de mon compagnon avec qui je vis en concubinage . Nous avons des biens en indivision : une maison principale (que je désirerais garder) , un terrain agricole où il exerce une activité et une maison plus petite. Est-il possible de vendre cette maison et qu'il garde l'entièreté de l'argent de cette vente en définissant ensuite la part qu'il reste a chacun où n'est-ce pas possible ?Cet arrangement conviendrait a chacun car je garderai la maison principale que j'occuperai avec mon fils handicapé qui ne veut pas perdre ses repères étant fragile psychologiquement. Merci beaucoup pour votre réponse .

Par **youris**, le **07/05/2019** à **09:39**

bonjour,

votre compagnon peut vous vendre ou vous donner sa part dans cette maison que vous avez en indivision.

il serait utile que vous demandiez conseil à un notaire pour la procédure de répartition de vos biens qui sont en indivision.

les donations entre concubins sont taxées à 60 %.

salutations